



## Accusé a tort par ma voisine

Par heidi88, le 23/08/2018 à 14:20

Bonjour,

Depuis 2 ans, je subis une voisine extrêmement bruyante la nuit qui fait la pXXX sur internet ou téléphone rose et qui commence donc à travailler de 22 h jusqu'à 6 h du matin, dans sa chambre qui se situe au-dessus de la mienne et, à chaque fois que je l'entends, ça m'empêche de dormir. Elle jette des bouteilles d'alcool sur ma terrasse et ses mégots de cigarettes. J'ai parlé avec elle gentiment, puis j'ai crié pour péter un câble et elle continue, et parfois je craque, je tape sur le mur de ma chambre, elle s'arrête pendant 15 min et puis elle reprend son activité.

Là, cette année, je suis tombée enceinte et les insomnies ne me lâchent plus à cause d'elle et comme si ce n'était pas assez, d'autres voisins se sont installés en face de chez nous. On a des terrasses ouvertes et une cour où tout le monde peut accéder. Je vous parle pas le bordel avec les ... (?) quand il fait beau. Ce nouveau voisin a un chien et il le laisse se balader comme bon lui semble et donc il fait ses besoins crottes pipi sur ma terrasse et même rentre chez moi. Quand j'en ai parlé avec le type, c'est un vendeur de drogue apparemment, il nous a insultés, moi et mon mari, et même poussés alors que je suis enceinte. On a porté plainte et le soir même ce type est venu nous menacer que si on laisse la plainte, il va venir avec ses potes nous casser nos vitres et rentrer chez nous, et nous tabasser. On a pris peur, moi et mon conjoint, on a laissé tomber la plainte, sauf que le chien continue à XXX dans ma terrasse. Donc, moi et d'autres voisins, on a parlé et envoyé à Logis, tout ça. Il y a 1 mois de ça, on n'était pas chez nous, en rentrant on a trouvé des cailloux et des grosses pierres sur notre terrasse, la vitre de la voisine "la puXX" d'au-dessus cassée mais on ne sait pas qui a fait ça, donc on n'a rien dit, la mère de celle-ci vient taper chez moi 2 semaines après pour nous menacer de porter plainte et envoyer son mari avec son chien....et hier je reçois donc une convocation de la police, quoi faire c'est nous qui prenons pleins la gueule et c'est elle qui porte plainte c'est le monde à l'envers, franchement je suis à bout, aidez moi.

Par **heidi88**, le **23/08/2018** à **17:25**

oui est ce qu'on peut m'accuser comme ca sans preuve ? et si oui qu'est ce que je risque ?